

EXTRAIT N° 2019/II/12/7.1.1
du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VOTE DU DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2019 (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT DES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES (ROB)

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 6 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : Jean-Jacques BRUN – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Didier GIRARD – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Martine AMBROSINO – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Catherine TISSEUIL – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Alain ROUCHON – Béatrice CROISILE – May RENAUDIN – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA.

EXCUSÉS : Laurence MARTINEZ (procuration Jean-François FRAISSE)
Serge JUVENETON (procuration Nathalie MICHAUD)
Laurence RUBIN (procuration Didier GIRARD)
Roberto POLONI (procuration Mattia SCOTTI)
Pierre GAUTIER (procuration Robert VILLEJOBERT)

ABSENTS : Philippe CACCAMO – Léa GANGER.

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 14 mars 2019

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, procède à la présentation des orientations budgétaires de l'exercice 2019 figurant au Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexés qui donne lieu à débat.

Monsieur le Maire informe que par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat des Orientations Budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la réalité de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires ainsi que l'existence du Rapport des Orientations Budgétaires, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.



Les jour, mois et an que dessus,
Le Maire


Jean-Jacques BRUN